

Collecte des déchets

Familleureux, Seneffe, Petit-Roeulx

PMC : lundi 30 novembre
 Conteneur papiers-cartons : lundi 14 décembre
 Déchets résiduels (moka) : jeudi 3,17,31 décembre
 Déchets organiques (vert) : jeudi 26 novembre
 & jeudi 3 décembre

Arquennes, Feluy

PMC : lundi 30 novembre
 Conteneur papiers-cartons : lundi 30 novembre
 Déchets résiduels (moka) : samedi 5 (et non le 4), 18 décembre
 Déchets organiques (vert) : vendredi 27 novembre
 & samedi 5 (et non le 4) décembre

Attention !!! La collecte des déchets résiduels (sacs Moka) n'a lieu que tous les 15 jours !

En cas de problèmes avec les collectes veuillez contacter Hygea : **065/87 90 90** - hygea@hygea.be

Des questions concernant la collecte en porte-à-porte et les conteneurs papiers/cartons : **0800/11.799**

Offres d'Emploi

Le CPAS de Seneffe recrute :

- un ouvrier polyvalent (H/F) pour le service technique CDI – temps plein (36 h) – Niveau E ou D. Clôture des inscriptions le 11 décembre 2020, le cachet de la poste faisant foi.
- Un agent technique en chef D9 (H/F) – Bâtiments Contrat de remplacement à durée indéterminée – Temps plein – Statut APE. Clôture des inscriptions le 14 décembre 2020, le cachet de la poste faisant foi.

Plus d'infos : www.seneffe.be

Grippe aviaire

Depuis le 15 novembre 2020, le ministre de l'Agriculture David Clarinval, sur avis de l'AFSCA, impose à tous les **détenteurs particuliers de volailles et d'oiseaux** en Belgique de **confiner ou protéger** (avec un filet) leurs animaux.

Il est obligatoire de **confiner ou protéger** vos volailles et vos oiseaux de façon à éviter les contacts avec les oiseaux sauvages.

Le confinement peut se faire en enfermant vos animaux dans un bâtiment mais il est aussi possible de les laisser à l'extérieur, s'ils se trouvent sur un terrain ou une partie de terrain qui est entièrement fermée au moyen de treillis ou de filets, tant sur les côtés qu'au-dessus. Les mailles du treillis ou du filet peuvent avoir un diamètre maximum de 10 cm de sorte que les oiseaux sauvages de la taille d'un canard ne puissent pas passer au travers. Une toiture étanche n'est pas obligatoire, mais est tout de même recommandée.

Vous devez aussi **nourrir et abreuver** vos volailles et oiseaux à l'intérieur ou de façon à rendre impossible le contact avec les oiseaux sauvages. En outre, vous **ne pouvez pas les abreuver avec de l'eau de réservoirs d'eaux de surface ou de l'eau de pluie accessibles aux oiseaux sauvages**.

L'AFSCA souligne qu'il n'y a aucun risque en ce qui concerne la consommation de viande de volaille et d'œufs. Vous pouvez donc continuer à utiliser les œufs de vos animaux sans aucun problème !

Plus d'informations sur le virus de la grippe aviaire : <http://www.afsca.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/>

Les mesures imposées le 1er novembre pour les exploitations professionnelles sont bien entendu toujours d'application.

Un aperçu des mesures est disponible sur le site web de

l'AFSCA : <http://www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp>

Oiseau sauvage mort dans la nature

Les personnes qui découvrent un oiseau sauvage (espèces aquatiques) mort dans la nature sont priées de le signaler via le **numéro de téléphone gratuit 0800/99 777**, de manière à éventuellement permettre une investigation rapide.

Il est recommandé d'éviter de toucher ces oiseaux afin de ne pas propager le virus.



Besoin d'aide ?

A l'heure où la crise sanitaire liée au Covid-19 a regagné du terrain avec une deuxième vague et parce qu'il faut continuer à vivre de la façon la plus normale possible, l'Administration communale et le CPAS proposent un numéro de téléphone gratuit.

L'objectif de cette ligne téléphonique est d'offrir aux citoyens un service d'écoute pour tenter de répondre au mieux à leurs divers besoins ou de les orienter vers les services les plus appropriés pour leur apporter l'aide souhaitée.

Les demandes traitées pourront aborder tous les secteurs de la vie quotidienne tant d'un point de vue pratique (ex : achats alimentaires et pharmaceutiques, volet administratif, transports, garde d'animaux en cas d'hospitalisation...) que moral (ex : besoin de parler pour rompre l'isolement social).

Ce numéro gratuit est le 0800/11 837

Il est accessible du lundi au vendredi de 8H00 à 16H30.

Saint Nicolas se réinvente...

Vu la situation sanitaire, Saint-Nicolas se met au numérique...



Du 24 novembre au 1er décembre

Les enfants sont invités à venir déposer leur dessin ou leur lettre pour Saint-Nicolas à la bibliothèque de Seneffe. Ils recevront un paquet de bonbons.

Le 02 décembre de 14h à 17h

- Rencontre vidéo, à distance avec Saint-Nicolas (prendre rendez-vous auprès de la bibliothèque)
- Spectacles de contes et légendes en live
- Capsule vidéo d'histoire et activité créative
- Activités manuelles en vidéo

Plus d'info : 064/52.17.87 - biblio@seneffe.be



Bibliothèques publiques

Centres de testing Binche et La Louvière : Informations sur la prise de rendez-vous et la consultation des résultats

Depuis le week-end dernier, les centres de testing de Binche et de La Louvière se sont adaptés selon les modalités fédérales pour passer à « la plateforme 2 » qui a pour but de réaliser un plus grand nombre de tests avec des délais raccourcis tant pour les rendez-vous que pour l'obtention des résultats. Ceci entraîne des modifications de procédures à tous les niveaux.

Quels sont les changements pour le patient ?

Le patient qui doit réaliser un test **doit contacter son médecin traitant**. Celui-ci rédigera une prescription électronique (rédaction d'un e-form). Cette étape est **cruciale** car elle aboutira à un code d'activation de 16 caractères envoyé au patient par SMS. Lequel est indispensable pour prendre rendez-vous en ligne.

Afin de prendre son rendez-vous en ligne dans un des centres de testing (Binche à la Place des Pastures, La Louvière à Louvexpo), le patient se rend sur www.ma-sante.belgique.be ou sur le lien direct <https://testcovid.doclr.be>

Il devra avoir sous la main :

- son code d'activation
- son NISS (numéro registre national, au dos de la carte d'identité)
- une adresse mail et un numéro de téléphone fonctionnels (un gsm de préférence)
- le nom de leur médecin traitant ou du médecin à qui sera transmis le résultat
- s'il a téléchargé Coronalert, le code à 17 caractères que cette application aura généré.

Si pour toutes sortes de raisons, le **médecin ne peut pas rédiger la prescription électronique** du test ou le patient ne peut obtenir son code d'activation, il est alors possible de **contacter le secrétariat** du testing qui se chargera de la procédure par téléphone au 0493/30 49 10.

Lors de son rendez-vous, le patient ne devra plus présenter de document papier.

Les prélèvements sont désormais analysés pour le laboratoire de Jolimont qui fait maintenant partie du testing national. **Les résultats sont disponibles en 24 à 48h** sur le Réseau de Santé Wallon <https://www.reseau-santewallon.be> (qui peut être consulté directement par le patient), dans les programmes médicaux des médecins traitants ou au secrétariat du laboratoire 064/23 40 90.

Hôpitaux de Nivelles et Tubize : la prise de rendez-vous en ligne pour le dépistage COVID de Nivelles et Tubize est à nouveau possible à partir de ce lundi 23 novembre.

Voici le lien pour prendre rendez-vous à Jolimont et Nivelles : <https://tracingcovid.jolimont.be/>

Plus d'infos sur <https://www.jolimont.be/hopitaux/depistage-covid>

Vos fenêtres en fête

Le marché de Noël ainsi que toutes les activités festives et les rassemblements qui font de cette période un moment de joie et de convivialité n'auront pas lieu.

Pour contribuer quand même à l'esprit magique et féérique de cette fin d'année, du 1er au 31 décembre, l'Administration communale invite tous les citoyens à décorer leurs fenêtres, façades ou vitrines pouvant être vues, à partir de la rue.

Décorer son lieu de vie, en faire profiter tous les habitants de son quartier et de son village peut contribuer au bien-être de tous en cette période difficile.

Si vous souhaitez prendre part à ce projet solidaire gratuit, vous êtes invité(e) à prendre une photo de votre décoration et à l'envoyer à l'adresse suivante : fetes-jumelage@seneffe.be.

Toutes les photos ainsi réalisées seront centralisées dans un album qui sera accessible à tous via le facebook de l'Administration communale et dévoileront ainsi une carte postale originale de l'entité.

Marché de Noël virtuel

Parce que 2020 est une année spéciale, son traditionnel Marché de Noël le sera aussi !

Face à la crise, l'Administration communale annule son marché de Noël habituellement organisé sur la Place Penne d'Agenais.

Néanmoins pour maintenir cette tradition et assurer le lien entre les commerçants, artisans, associations et les citoyens, un marché de Noël virtuel sera organisé, **le vendredi 11 décembre de 18H00 à 20H00**.

Durant cette période, vous aurez l'opportunité de participer à un vrai moment de convivialité afin d'échanger et de dialoguer avec tous les représentants de ces différents groupes sans oublier de passer vos commandes pour les fêtes de fin d'année via leur boutique en ligne.

Grace à ce nouveau mode de communication vous pourrez aussi donner rendez-vous à vos amis et voisins pour partager ce moment festif et pourquoi pas partager le verre de l'amitié virtuel ?

Dans les prochains jours, l'invitation vous sera communiquée via votre journal local Essor et sur le site internet communal et la page FB.

Vous êtes commerçant, artisan ou une association seneffoise ?

Vous souhaitez présenter vos produits lors de ce marché de Noël virtuel ?

N'hésitez pas à contacter le service des Commerce au 064/52.17.30 ou par mail à l'adresse : commerce@seneffe.be

Envie d'en savoir Plus ? N'hésitez pas à contacter le service des Commerce au 064/52.17.30 ou par mail à l'adresse : commerce@seneffe.be



Compte rendu - Conseil communal du 29 octobre 2020

Dans le cadre du dossier « **Boucle du Hainaut** », le Conseil communal s'est déclaré, à l'unanimité, défavorable à l'endroit de la **demande d'ELIA** de modifier le plan de secteur en vue d'installer une **nouvelle ligne aérienne de très haute tension** entre Courcelles à Avelgem. Cet avis est le fruit d'un travail de longue haleine qui se conclut par une note de 22 pages co-écrites par les citoyens, l'administration, les membres de la CCATM et les conseillers. Cette décision ne s'arrête pas à cet avis important. Elle liste toutes les thématiques auxquelles devra, obligatoirement, répondre le futur rapport d'incidences : justification de l'opportunité de cette ligne, étude de toutes les alternatives techniques et impacts de ces différents choix sur, notamment, la santé, le foncier, l'environnement, le tourisme, l'agriculture. La commune sollicite également la création d'un comité d'accompagnement, d'une contre-expertise financée par le Gouvernement Wallon et/ou Fédéral et l'étude approfondie d'alternatives au tracé proposé, à ce jour, par Elia.

Le Conseil communal a approuvé la **deuxième modification budgétaire pour l'année 2020** ainsi que l'octroi de subsides aux diverses associations sportives, culturelles ou sociales. L'exercice budgétaire 2020 prévoit 23,1 Mio € de dépenses pour 23,9 Mio € de recettes, ce qui dégage un boni de 800.429,16 € après constitution de provisions de 900.000 €. Ce boni permet de financer des investissements sans emprunt. Cette nouvelle provision est, quant à elle, mise en place en perspective de la baisse de recettes fiscales attendue en 2021 suite au COVID, dont l'impact s'est fait ressentir dès 2020, tant en recettes qu'en dépenses. Le boni cumulé s'élève à 7,4 Mio € auquel s'ajoute des réserves et provisions pour un montant de 10 Mio €.

Le Conseil communal a approuvé plusieurs cahiers des charges dont **la couverture WIFI dans le cadre de WIFI4EU** : l'initiative WiFi4EU promeut la connectivité Wi-Fi gratuite pour les citoyens euro-

péens dans les lieux publics (places, bâtiments publics, bibliothèques, ...). Le marché est estimé à 19.965 €, dont 15.000,00 € de coupon européen.

Souhaitant étendre le système de vidéosurveillance, le Conseil communal a également approuvé **l'installation de caméras et système de vidéosurveillance**. Afin de renforcer ce système, des caméras supplémentaires seront installées à différents endroits pour lutter contre le vandalisme des infrastructures communales.

Le Conseil communal a aussi validé **l'achat d'une fourgonnette pour le service de garde** en remplacement de l'ancienne camionnette, qui sera déclassée.

Enfin, le Conseil communal a approuvé **les travaux d'entretien et de reconnaissance du cours d'eau non navigable « le Ruisseau du Pré à la Planche »** à Petit-Roeulx-Lez-Nivelles. Ces travaux sont une des mesures prises pour lutter contre les inondations.